

Appel à communication - Colloque

Le pari migratoire européen en Afrique : un nouveau modèle de coopération ou une impasse ?

Du 21 au 22 mai 2025, Rabat (Maroc)



L'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega) et la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Souissi-Rabat organisent la quatrième édition de leur colloque international sur l'Afrique.

La question migratoire est devenue un enjeu majeur au sein de l'Union européenne. Les pays africains sont désormais au centre de la nouvelle politique migratoire des pays européens. Face aux difficultés d'assurer une internalisation de la lutte contre l'immigration clandestine, l'idée d'un traitement à la source du problème migratoire s'est progressivement imposée auprès des chancelleries européennes.

La lutte contre l'immigration clandestine, présentée comme un objectif de coopération mutuellement bénéfique par l'Italie, la France et l'Union européenne, est aujourd'hui au centre de la politique européenne de voisinage.

Porté par l'Italie, le *plan Mattei*, annoncé en octobre 2022 par la présidente du Conseil des ministres d'Italie Giorgia Meloni, s'inscrit dans cette nouvelle politique et a ouvert la voie à plusieurs accords de coopération dans la lutte contre l'immigration avec la Tunisie, la Libye et l'Égypte, avec le soutien de la Commission européenne et de sa présidente Ursula von der Leyen.

Ce nouveau modèle migratoire, défendu à nouveau lors du sommet Italie-Afrique de janvier 2024, propose officiellement de remettre en question « l'approche paternaliste et prédatrice » occidentale en Afrique qui n'aurait pas fonctionné jusqu'à présent pour lutter contre l'influence grandissante de la Chine et de la Russie. Plus précisément, l'approche défendue par l'Italie repose sur l'idée que la politique européenne devrait contribuer à favoriser le développement des pays africains pour rendre possible « le choix de ne pas immigrer » aux populations qui seraient tentées par le départ vers l'Europe.



Appel à communication

Colloque - Le pari migratoire européen en Afrique : un nouveau modèle de coopération ou une impasse ?

La Commission européenne emboîte aujourd'hui le pas de l'Italie en apportant son soutien aux nouveaux accords signés, tandis que la France semble s'inscrire désormais dans une stratégie similaire en proposant en octobre 2024 de nouveaux accords de coopération avec le Maroc dans la lutte contre l'immigration clandestine. Intégrant le principe de non-ingérence consacré par la Charte des Nations unies et qui permettait jusque-là à la Chine et à la Russie de concurrencer l'influence européenne en Afrique, l'Union européenne, l'Italie et la France semblent vouloir proposer et défendre un nouveau modèle de coopération en Afrique.

Il pourrait être intéressant de s'interroger sur les bénéfices et les coûts de cette stratégie. Ce nouveau modèle européen de coopération migratoire, fondé à la fois sur des accords d'investissements massifs et sur une délégation de la lutte contre l'immigration clandestine, s'avère-t-il réellement positif pour l'Union européenne, pour les pays de transit et pour les pays de départ ?

L'enjeu de ce colloque est de s'interroger sur la pertinence, l'efficacité et les éventuelles limites de ce nouveau modèle de coopération dans la lutte contre l'immigration clandestine. Pour ce faire, les organisateurs encouragent une approche pluridisciplinaire, privilégiant l'exploration de thématiques choisies en raison de leur caractère transversal, **sans toutefois s'y limiter**.

Une analyse plus globale des stratégies internationales de lutte contre l'immigration clandestine en provenance d'Afrique, ainsi que du rôle conjoint des États africains et des puissances européennes dans la gestion des flux migratoires, serait aujourd'hui d'un intérêt majeur sur les plans public, politique et diplomatique. Il s'agirait notamment d'évaluer la pertinence des modèles de coopération mis en place, tant entre l'Occident et l'Afrique qu'au sein même du continent africain.

L'édification d'un corpus de savoirs actualisés et prospectifs sur la question migratoire afro-européenne, mais également intra-africaine, notamment entre pays de départ et pays de transit en Afrique, figure parmi les grands objectifs de cet événement scientifique.

Appel à communication

Colloque - Le pari migratoire européen en Afrique : un nouveau modèle de coopération ou une impasse ?

- **Axe 1 - Intérêts et limites de l'externalisation européenne de la lutte contre l'immigration clandestine**

La suppression progressive des frontières intérieures et la libre circulation des personnes, garanties par les accords de Schengen, sont désormais solidement ancrées dans le cadre juridique de l'Union européenne, en vertu de l'article 21 du Traité sur le fonctionnement de l'UE et de l'article 45 de la Charte des droits fondamentaux. Toutefois, ces fondements juridiques compliquent l'internalisation de la lutte contre l'immigration clandestine. Si l'Allemagne a pu rétablir unilatéralement des contrôles à ses frontières nationales en septembre 2024, dans un contexte de menace terroriste, en s'appuyant sur un mécanisme prévu par le code Schengen, cette mesure reste temporaire et tolérée à titre exceptionnel par l'UE. Une prolongation prolongée risquerait de remettre en cause le principe de libre circulation, inscrit dans les traités européens depuis Maastricht (1992). Face à ces contraintes, l'Union européenne mise désormais sur une stratégie d'externalisation de la lutte contre l'immigration clandestine, portée notamment par l'Italie à travers le plan Mattei et de plus en plus soutenue par les autres chancelleries européennes.

Principaux enjeux et questions soulevées :

- L'externalisation des frontières constitue-t-elle une réponse efficace et durable aux défis migratoires ?
- Représente-t-elle une nouvelle étape dans la politique migratoire européenne ?
- Comment concilier le principe de libre circulation avec la nécessité de lutter contre l'immigration clandestine ?
- Quelles limites juridiques cette externalisation rencontre-t-elle au regard du droit européen et international ?
- Comment préserver les droits de l'homme tout en garantissant une sécurité migratoire ?
- Quelles conséquences pour les pays africains concernés et leurs relations avec l'Europe ?
- Quelles alternatives à cette externalisation existent pour l'UE ?
- Vers quel modèle de gestion des migrations l'Europe évolue-t-elle ?
- Comment assurer une politique migratoire européenne plus cohérente et efficace en Afrique ?

Cet axe vise à proposer une analyse pluridisciplinaire de la politique européenne d'externalisation de la lutte contre l'immigration clandestine, afin d'en évaluer la nature, la pertinence, la viabilité et les limites en tant que modèle de coopération internationale.

• **Axe 2 - Instrumentalisation de l'immigration : L'Europe face au robinet migratoire ?**

Le Brexit, survenu dans le sillage de la crise des réfugiés syriens (elle-même soupçonnée d'avoir été instrumentalisée par Ankara), a marqué un tournant pour les institutions européennes. Aujourd'hui, les inquiétudes de l'UE semblent se déplacer vers l'Afrique. En 2023, la décision du général Abdourahamane Tiani, président de la transition du Niger, d'abroger une loi criminalisant le trafic de migrants a renforcé ces craintes. Cette mesure s'inscrit dans un contexte de rupture diplomatique avec la France et de rapprochement croissant des pays du Sahel avec la Russie. La peur d'une instrumentalisation géopolitique des flux migratoires par des puissances étrangères, qu'il s'agisse de la Russie, de la Chine ou de certains États africains, est aujourd'hui un facteur clé de l'évolution des politiques migratoires européennes. Alors que Moscou et Pékin accroissent leur influence en Afrique francophone, au détriment de la France et des États-Unis, cette menace est de plus en plus évoquée par différents cercles de réflexion. D'aucuns émettent l'hypothèse selon laquelle l'augmentation des flux migratoires en provenance d'Afrique, combinée à l'intensification des conflits au Sahel, où la Russie est impliquée, profiterait à Moscou en détournant les ressources de l'UE, en aggravant les divisions internes et en réduisant l'attention européenne sur l'Ukraine.

Enjeux et interrogations :

- La crainte européenne d'une instrumentalisation des migrations par des États hostiles est-elle fondée ?
- Quels sont les intérêts stratégiques de la Russie et de la Chine en Afrique en matière migratoire ?
- Dans quelle mesure les États africains sont-ils acteurs ou victimes de ces dynamiques géopolitiques ?
- En quoi la migration africaine est-elle perçue comme une menace sécuritaire pour l'Europe ?
- La stratégie diplomatique et migratoire européenne actuelle est-elle une réponse efficace à l'influence croissante de la Russie ?
- Comment les pays africains peuvent-ils renforcer leur sécurité migratoire face aux pressions des grandes puissances ?

Cet axe vise à analyser en profondeur la crainte d'une instrumentalisation géopolitique de la migration et à évaluer les relations entre les États africains de départ et de transit, la Russie, la Chine et les pays européens face à la question de l'immigration clandestine en provenance d'Afrique.

- **Axe 3 - L'impact de l'immigration clandestine sur les États de transit en Afrique**

La nouvelle stratégie européenne d'externalisation de la lutte contre l'immigration clandestine est bien accueillie par plusieurs partenaires africains, en quête d'investissements, de crédits internationaux et d'aide au développement. Cependant, les flux migratoires vers l'Europe exercent une pression considérable sur les États de transit, en particulier ceux déjà fragilisés par des crises de légitimité politique, des difficultés économiques, des troubles sociaux et des conflits armés. Certains de ces pays voient leurs infrastructures et services publics mis à rude épreuve par l'arrivée massive de migrants en provenance de leurs voisins, une situation aggravée par la multiplication des accords diplomatiques avec l'Europe visant à externaliser la lutte contre l'immigration clandestine.

La rétention prolongée de migrants vulnérables dans ces États peut accentuer les inégalités sociales, les tensions communautaires et les fragilités économiques, tout en favorisant le trafic d'êtres humains, la corruption, les violences ethniques et le crime organisé. Dans ce contexte, les États de transit se retrouvent face à un dilemme : comment concilier un contrôle strict des frontières, qui leur garantit l'accès aux fonds européens, avec leur responsabilité de protéger à la fois les droits des migrants et leur propre stabilité intérieure ?

Problématiques et enjeux :

- Quels sont les défis politiques, économiques et sociaux auxquels font face les États de transit africains ?
- Comment la hausse des flux migratoires affecte-t-elle les infrastructures, les services publics et la stabilité politique des pays du continent ?
- Dans quelle mesure les accords migratoires avec l'Europe influencent-ils les politiques intérieures des États de transit ?
- Comment ces pays peuvent-ils équilibrer le contrôle de leurs frontières et la protection des droits des migrants ?
- Quel rôle peuvent jouer les organisations internationales et les ONG dans l'accompagnement des États de transit ?

Cet axe propose une analyse approfondie des conséquences de l'immigration clandestine sur les États de transit africains, en examinant les tensions entre la nécessité de freiner les départs vers l'Europe, la protection des droits des migrants et la préservation de la stabilité nationale face aux impacts socio-économiques et politiques des flux migratoires.

- **Axe 4 - Comment les représentations culturelles de l'Europe et des États africains influencent-elles les stratégies de coopération migratoires ?**

Les représentations culturelles, souvent façonnées par des stéréotypes, jouent un rôle déterminant dans les stratégies diplomatiques, y compris en matière de politiques migratoires. Tandis que la Russie et la Chine sont aujourd'hui perçues comme des partenaires stratégiques positifs par de nombreux pays africains, la France et les États-Unis voient leur influence reculer sur le continent. L'Italie, en revanche, semble faire figure d'exception : malgré un passé colonial brutal, notamment en Libye, et l'invasion militaire de l'Éthiopie sous le régime fasciste de Mussolini, Rome n'est pas rejetée avec la même intensité que Paris, dont la présence est de plus en plus marginalisée en Afrique.

À l'inverse, certains États africains sont moins pris en considération par les chancelleries européennes en raison de leur histoire, de la nature de leurs régimes politiques ou de leur proximité avec des puissances concurrentes ou des mouvances fondamentalistes. D'autres souffrent d'une image négative liée à leur incapacité à assurer leurs missions régaliennes ou à relever leurs défis de développement. Ces perceptions mutuelles nourrissent un sentiment de rejet du côté européen et un sentiment de mépris du côté africain, compliquant ainsi l'établissement de partenariats durables et efficaces en matière de gestion des flux migratoires.

Enjeux et questions :

- Comment les représentations identitaires entre l'Europe et l'Afrique ont-elles évolué et influencent-elles les politiques migratoires euro-africaines ?
- Pourquoi l'Italie, malgré son passé colonial en Afrique, semble-t-elle moins critiquée que la France sur le continent ?
- Dans quelle mesure l'absence d'un passé colonial russe et chinois en Afrique continue-t-elle d'influencer les relations entre le continent et Moscou ou Pékin ?
- Comment les perceptions négatives mutuelles entre l'Europe et l'Afrique entravent-elles la construction de partenariats migratoires efficaces ?
- Quels rôles jouent les représentations liées à l'identité nationale dans les États de transit, et comment influencent-elles leur approche de l'immigration clandestine ?

Cet axe propose une analyse des dynamiques de perception réciproques entre l'Europe et l'Afrique et de leur impact sur la coopération en matière migratoire. Plus largement, il explore la manière dont ces représentations se construisent, évoluent et façonnent les rapports de force dans les relations euro-africaines.



Appel à communication

Colloque - Le pari migratoire européen en Afrique : un nouveau modèle de coopération ou une impasse ?

Calendrier prévisionnel - Soumettre une proposition

Ce colloque se tiendra du 21 au 22 mai 2025 à la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales, Université Mohammed V de Rabat au Maroc. Les propositions de communication sont à adresser par courriel électronique à Adam Laroussi (adam.laroussi@institut-ega.fr) et Abdelmounaim El Gueddari (a.elgueddari@um5r.ac.ma) en indiquant l'adresse colloque-iegaUMVR@institut-ega.fr en copie, **pour le 24 mars 2025 inclus**. Elles doivent tenir sur une page (Times New Roman, police 12 et interligne simple). Les candidats doivent accompagner leur proposition d'une notice biographique de 300 mots maximum.

- 24 mars 2025 : Date limite de proposition
- 31 mars 2025 : Date limite de réponse aux auteurs
- 02 mai 2025 : Réception des communications intégrales
- 21 au 22 mai 2025 : Colloque.
- 2 juin 2025 : Date limite de réception des contributions écrites en prévision d'une publication

Comité d'organisation

- Adam Laroussi, directeur du département Afrique subsaharienne à l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega)
- Alexandre Negrus, président de l'Iega
- Yohan Briant, directeur général de l'Iega
- Abdelmounaim El Gueddari, Directeur du Laboratoire d'Études et de recherches juridiques et politiques (LERJP), Université Mohammed V de Rabat.
- Mamoudou Gazibo, Directeur du Pôle de Recherche sur l'Afrique et le Monde émergent (PRAME) et Professeur titulaire du département de sciences politiques de l'Université de Montréal.
- Laura Odasso, Maître de conférence contractuelle à Cergy Paris Université, chercheure associée à l'URMIS, Chaire migrations et sociétés au Collège de France
- Catherine Withol de Wenden, Directrice de recherche au CNRS
- Christian Vallar, Professeur agrégé de droit public, directeur honoraire du Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (CERDACFF)